Les examens en EPS

publié le 08/10/2015

Descriptif :

informations aux familles et aux élèves des obligations institutionnelles liées aux examens.

INFORMATIONS AUX FAMILLES ET AUX ELEVES DES OBLIGATIONS

INSTITUTIONNELLES LIEES AUX EXAMENS

Utilisation du certificat médical :

Dans tous les cas, un certificat médical officiel est obligatoire pour tous les cas d'inaptitude.

Pour une inaptitude totale ou partielle couvrant l'année scolaire, le certificat doit être fourni au professeur en début d'année et en tout cas avant les vacances de Toussaint.

Un certificat médical rétroactif n'est pas valide : il doit être daté du début de l'inaptitude. Pour une absence à une épreuve d'examen, le certificat doit être fourni par la famille au plus tard dans les 3 jours à compter de la date de l'épreuve. Si ces conditions ne sont pas remplies, l'élève sera noté absent (AB) pour l'épreuve visée, ce qui correspond à la note zéro et il ne sera pas convoqué à l'épreuve de rattrapage.

IMPORTANT : Tout élève absent sans justification est noté absent. Pour les CAP-BEP et Bac Pro l'absence à toutes les épreuves entraîne la non délivrance du diplôme.

Gestion des inaptitudes :

En cas d'inaptitude partielle connue pour une activité, celle-ci devra être déclarée en début d'année (cf. ci-dessus) et l'ensemble où cette activité est proposée ne peut pas être choisi par l'élève s'il y a possibilité de choix d'un autre menu.
En cas d'inaptitude partielle se déclarant au moment de l'activité, selon les possibilités, l'enseignant peut décider d'un changement d'activité.
Cette activité sera prise en compte pour l'évaluation, uniquement siles compétences propres recouvrant ces activités sont compatibles.

Afin de favoriser la participation active de tous les élèves au cours d'EPS, l'enseignant peut, sur avis médical, proposer en début d'année d'adapter des épreuves (avec barèmes adaptés).

Epreuves :

DNB :
La note résulte de la moyenne de 3 activités appartenant à 3 compétences différentes choisies parmi les 5 activités proposées dans l'année.

CAP/BEP :
La première année : 2 activités appartenant à 2 compétences différentes choisies parmi les 4 activités proposées dans l'année.
La deuxième année : 1 activité appartenant à 1 compétence différente des 2 choisies la première année et parmi les 3 activités proposées dans l'année.

La note de l’examen sera la moyenne des 3 notes obtenus sur les 2 années.

BAC PRO :
La note résulte de la moyenne de 3 activités appartenant à 3 compétences différentes choisies parmi les 4 activités proposées dans l’année.

Les dates des épreuves sont fixés à l’avance. Les élèves ont connaissance du calendrier dès Octobre . (Cf les fiches de programmation annuelle). Une convocation à l’examen leur sera distribuée.
Les dates pourront être modifiées si les conditions matérielles ne sont pas adaptées. Les élèves seront prévenues à l’avance.

Rattrapages :

Si un élève est convoqué à une épreuve de rattrapage il est tenu d’y participer.

Nouveauté :

Une option EPS est proposée pour les élèves de Bac Pro . Cette option permet aux élèves de niveau régionale de pouvoir gagner des points. Il s’agit d’une épreuve en 2 temps. Une partie pratique et une partie orale .
2 activités au choix sont proposées : Basket-ball et Rugby
Les élèves intéressés doivent en parler avec leur enseignant d’EPS

LES FAMILLES DE COMPETENCES ET LEURS ACTIVITES EN EPS

COMPETENCE 1 : réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée

Course de 1⁄2 fond, course de haies, course de relais-vitesse, lancer du disque, lancer de javelot, saut en hauteur, pentabond, natation de vitesse, natation de distance.

COMPETENCE 2 : se déplacer en s’adaptant à des environnements variés et incertains

Escalade, course d’orientation, natation sauvetage

COMPETENCE 3 : réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique

Acrosport, aérobic, arts du cirque, danse, gymnastique (sol, parallèles, asymétriques, fixe, poutre), gymnastique rythmique

COMPETENCE 4 :conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif

Basket-ball, football, handball, rugby, volley-ball, badminton, tennis de table, boxe française, judo

COMPETENCE 5 : réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l’entretien de soi

Course en durée, musculation, natation en durée, step.

Les activités soulignées sont celles pratiquées en EPS au LP Louise Michel de Ruffec.

Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.
Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.